

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 27 mai 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour réaliser des transformations intérieures, aménager la zone de recul, démolir l'annexe existante au rez-de-chaussée (côté gauche) en façade arrière, régulariser la rehausse de l'annexe existante au rez-de-chaussée (côté droit) en façade arrière, les modifications de la façade arrière et l'aménagement d'un logement supplémentaire, modifier la façade avant et aménager une terrasse au troisième étage en façade arrière de l'immeuble sis avenue des Cerisiers, 107.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous ne pouvons que souscrire à l'amélioration de la perméabilité dans la zone de jardin et à l'aménagement de la zone de recul en conformité avec les règlements en urbanisme.

Par contre, nous nous opposons à l'aménagement d'une terrasse au 3^{ème} étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse. De plus, nous sommes dans l'angle fermé d'un coin, donc très proches des immeubles voisins.

Soulignons également la forte densité de logements sur cette parcelle qui crée des logements fort (trop ?) petits.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur